



## Fiche d'information : attributions de bénéficiaires du statut de protection S aux cantons

État au 11.04.2023

- Les personnes qui demandent l'asile ou une protection en Suisse sont attribuées aux cantons proportionnellement à la population de ces derniers, une fois que leur demande a été examinée et a fait l'objet d'une décision. Les cantons se sont mis d'accord sur cette [clé de répartition](#).
- Ne sont pas inclus dans les chiffres de la répartition intercantonale mentionnés dans le tableau ci-dessous :
  - les personnes qui n'ont pas déposé de demande d'octroi du statut de protection S mais qui séjournent dans un canton ;
  - les personnes qui se sont inscrites via le portail web « RegisterMe », qui séjournent dans un canton et dont la demande n'a pas encore été traitée.

Les chiffres ci-dessous peuvent donc différer du nombre de personnes qui séjournent effectivement dans les cantons.

	Part proportionnelle à la population dans la <b>clé de répartition</b> (en %)	Répartition <b>réelle</b> (en nombre de personnes)	Répartition <b>théorique</b> (en nombre de personnes)
AG	8.05%	6368	6352
AI	0.19%	164	149
AR	0.64%	618	506
BE	11.99%	9559	9539
BL	3.35%	2696	2661
BS	2.24%	1892	1798
FR	3.77%	3007	2979
GE	5.83%	4664	4631
GL	0.47%	403	374
GR	2.30%	1867	1830
JU	0.84%	719	674
LU	4.81%	3830	3809
NE	2.02%	1630	1608
NW	0.50%	403	398
OW	0.44%	337	349
SG	5.94%	4677	4707
SH	0.96%	794	760
SO	3.21%	2573	2539
SZ	1.87%	1503	1484
TG	3.27%	2620	2589
TI	4.03%	3228	3209
UR	0.42%	371	337
VD	9.42%	7461	7455
VS	4.04%	3106	3190
ZG	1.49%	1196	1178
ZH	17.90%	13 627	14 209
	<b>100.00%</b>	<b>79 313</b>	<b>79 313</b>

### Explications du tableau

- Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition : part du canton dans la population suisse, en pourcentage.
- Répartition réelle : nombre de personnes en quête de protection attribuées au canton jusqu'ici. Il y a un décalage entre le moment de la répartition entre les cantons et celui de la sortie du centre fédéral pour requérants d'asile et de l'arrivée dans le canton.
- Répartition théorique : nombre de personnes en quête de protection qui devraient être attribuées à un canton selon la clé de répartition.